

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

RYTHMES
SCOLAIRES
REORGANISATION
DES SERVICES
MUNICIPAUX
DANS LE CADRE
DU RETOUR A LA
SEMAINE DE 4 JOURS
D'ECOLE

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Marie-Pierre RIVIERE à Régine SCAER JANNEZ
- Dominique DERVOUT à Michel TANGUY
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Bruno BORDENAVE à Luc LAURENT

Date de convocation : 19 juin 2018

Stéphanie ALITURKI est nommée secrétaire de séance

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique qu'après avoir recueilli les avis du conseil municipal et des conseils d'écoles, l'Education Nationale a acté le retour à la semaine de 4 jours de classe dans les écoles publiques de la commune, à compter de septembre 2018.

Cela engendrera l'arrêt du dispositif lié aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la prochaine rentrée.

En outre, les services enfance, restauration municipale et entretien des locaux recensent plusieurs départs en retraite en 2018.

Dans ce contexte, une réorganisation des services est nécessaire.

Il a été décidé de mener cette réorganisation dans la concertation en constituant un groupe de travail composé de l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, de la DGS, du responsable du service enfance, d'un agent du service commun RH et d'un agent volontaire représentant chaque métier concerné.

Le groupe de travail avait pour objectif d'étudier les tâches et les postes de travail et de les adapter aux besoins du service et au fonctionnement sur 4 jours d'école.

Pour cela, il s'est agi de lister et optimiser les tâches et le fonctionnement, réduire le travail isolé, réduire les amplitudes horaires, veiller au respect du taux d'encadrement et en déduire le besoin en personnel.

L'ensemble des postes ayant été revisités, il convient de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence.

Cette réorganisation n'engendre pas de suppression de poste permanent mais la réduction de la quotité de 2 postes d'agents de restauration et d'entretien à temps complet 100 % qui passeraient à temps non complet 80 %. A la suite de deux départs à la retraite, ces postes sont actuellement vacants et feront l'objet d'un recrutement statutaire dans les semaines à venir.

Concernant les emplois non permanents (contractuels), le retour aux quatre jours d'école engendre le non renouvellement de 6 contrats à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Les nouvelles fiches de postes et les plannings annualisés seront remis à tous les agents avant fin juin (titulaires et contractuels).

Les agents contractuels dont le contrat ne sera pas renouvelé en seront informés individuellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique lors de sa réunion du 11 juin 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réorganisation proposée dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours d'école ainsi que le tableau des emplois mis à jour en conséquence et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 2 juillet 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC



(Handwritten signature of Olivier Bellec)